



COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

Exposition des artistes 2023

Organisée par la Municipalité au Château de Morchêne

ENGAGEMENT DE L'ARTISTE

Je soussigné :

Domicilié

.....

Téléphone :

Accepte de participer à l'exposition artistique organisée par la Municipalité, au Château de Morchêne les samedi 25, dimanche 26 & lundi 27 novembre 2023.

ARTICLE 1 :

L'artiste s'engage à communiquer la liste de ses œuvres et à fournir toutes les pièces nécessaires dans les délais prescrits.

ARTICLE 2 :

Les affiches et flyers pourront être retirés au secrétariat de Mairie à compter du lundi 16 octobre 2023. L'artiste en assurera la diffusion.

ARTICLE 3 :

L'artiste participe dans la mesure de ses capacités, aux opérations d'accrochage conduites par les responsables municipaux.

ARTICLE 4 :

L'artiste accepte les emplacements qui lui sont proposés, ainsi que les éventuelles modifications d'accrochage effectuées afin d'accueillir équitablement la totalité des exposants ; que celles-ci soient effectuées en sa présence ou à l'issue des opérations d'accrochage.

ARTICLE 5 :

L'artiste assure au minimum 1 créneau de permanence d'une durée moyenne de 2 à 3 heures à répartir en fonction des propositions qu'il aura effectuées.

ARTICLE 6 :

Sauf en cas de force majeure, l'artiste se conforme aux dates d'accrochage et reprend ses œuvres le soir du dernier jour d'exposition.

ARTICLE 7 :

L'exposition n'a pas d'objectif commercial, aucune mention de prix n'apparaît, ni au catalogue, ni sur les œuvres.

ARTICLE 8 :

L'exposition est réservée aux seuls artistes résidant à Saint-Cyr-en-Val ou y exerçant leur activité de création, à l'exclusion de l'invité d'honneur. Chaque artiste peut proposer la participation d'un nouvel exposant répondant à ces critères; celle-ci interviendra dans les conditions déterminées par l'équipe municipale.

ARTICLE 9 :

Un ou plusieurs invités d'honneur sont choisis par l'équipe municipale : artistes au talent confirmé. Des emplacements et un volume d'accrochage leur sont réservés en priorité.

Fait à

Le

*Signature de l'artiste
précédée de la mention « lu et approuvé »*